

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

Date de convocation : 13/11/2015, d'affichage : 13/11/2015.

Conseillers en exercice : 15, présents : 13, votants : 13,

L'an deux mil quinze, le 20 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur **CHASSELON** Jean-Claude, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **DE LE VALLEE (AUBREE)** Sandrine, **TALON** Vanessa, **VANDINI** Christophe, **TREFCON** Virginie, **RENAUX** Jimmy, **DEBREYNE** Eric, **PARIZOT** Olivier, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **COCHENNEC** Audrey, **FELIX** Jean-François,

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : M.,

M. **DEBREYNE** Eric a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 AOUT 2015 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 28 août 2015, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES DES 06 ET 13 DECEMBRE 2015 :

LE 06 DECEMBRE 2015 :

BUREAU DE VOTE :

⌚ **7 H 45 – 8 H : Installation du bureau de vote :**

MM. **CHASSELON** Jean-Claude, **SLOSARCZYK** Eric, **POTIER** Bruno, **VAILLANT** Jean-Pierre,

⌚ **8 H – 10 H : Ouverture du bureau et Permanence :**

MM. **CHASSELON** Jean-Claude, **POTIER** Bruno, **SLOSARCZYK** Eric,

⌚ **10 H – 12 H : Permanence :**

MM. **SIROT** Isabelle, **VAILLANT** Jean-Pierre, **FELIX** Jean-François,

⌚ **12 H – 14 H : Permanence :**

MM. **PARIZOT** Olivier, **TALON** Vanessa,

⌚ **14 H – 16 H : Permanence :**

MM. **AUBREE (DE LE VALLEE)** Sandrine, **COCHENNEC** Audrey, **FELIX** Jean-François,

⌚ **16 H – 18 H : Permanence :**

MM. **POULLE** Sophie, **TREFCON** Virginie, **VANDINI** Christophe,

⌚ **18 H et après : Fermeture du bureau et dépouillement :**

MM. **CHASSELON** Jean-Claude, **SLOSARCZYK** Eric, **POTIER** Bruno, **VAILLANT** Jean-Pierre,

Membres du bureau de vote .

Votre présence est obligatoire, puisque vous devez signer les procès-verbaux, listes d'émargements et pièces annexes.

SCRUTATEURS dans la mesure du possible :

Les autres conseillers municipaux présents.

Les intéressés devront signer les feuilles de dépouillement.

LE 13 DECEMBRE 2015 :

BUREAU DE VOTE :

⌚ **7 H 45 – 8 H : Installation du bureau de vote :**

MM. CHASSELON Jean-Claude, DEBREYNE Eric, POTIER Bruno, VAILLANT Jean-Pierre,

⌚ **8 H – 10 H : Ouverture du bureau et Permanence :**

MM. CHASSELON Jean-Claude, POTIER Bruno, DEBREYNE Eric,

⌚ **10 H – 12 H : Permanence :**

MM. SIROT Isabelle, RENAUX Jimmy, VANDINI Christophe,

⌚ **12 H – 14 H : Permanence :**

MM. PARIZOT Olivier, TALON Vanessa, AUBREE (DE LE VALLEE) Sandrine,

⌚ **14 H – 16 H : Permanence :**

MM. COCHENNEC Audrey, FELIX Jean-François, VAILLANT Jean-Pierre,

⌚ **16 H – 18 H : Permanence :**

MM. POULLE Sophie, TREFCON Virginie, SLOSARCZYK Eric,

⌚ **18 H et après : Fermeture du bureau et dépouillement :**

MM. CHASSELON Jean-Claude, DEBREYNE Eric, POTIER Bruno, VAILLANT Jean-Pierre,

Membres du bureau de vote .

Votre présence est obligatoire, puisque vous devez signer les procès-verbaux, listes d'émargements et pièces annexes.

SCRUTATEURS dans la mesure du possible :

Les autres conseillers municipaux présents.

Les intéressés devront signer les feuilles de dépouillement.

VIREMENTS DE CREDITS :

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2015 (SALLE POLYVALENTE) :

Le Conseil Municipal,

Considérant sa délibération du 10 juillet 2015 concernant les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente suite au passage de la commission de sécurité, après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide une ouverture et une augmentation de crédits, au titre de l'année 2015, aux articles suivants :

Dépenses d'investissement :

Article 2313 (programme salle polyvalente n°106) : 5 250,00 euros,

Recettes d'investissement :

Article 021 (virement de la section de fonctionnement) : 4 380,00 euros,

Article 1341 (programme salle polyvalente n°106) : 870,00 euros,

Dépenses de fonctionnement :

Article 023 (virement à la section d'investissement) : 4 380,00 euros.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2015 (FISAC) :

Le Conseil Municipal,

après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide une ouverture et une augmentation de crédits, au titre de l'année 2015, aux articles suivants :

Dépenses d'investissement :

Article 2041512 (programme FISAC n°107) : 1 125,00 euros,

Recettes d'investissement :

Article 021 (virement de la section de fonctionnement) : 1 125,00 euros,

Dépenses de fonctionnement :

Article 023 (virement à la section d'investissement) : 1 125,00 euros.

SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES :

M. le Maire fait savoir que le projet de schéma de mutualisation des services communaux et communautaires a été présenté le 10 septembre 2015 au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hamois.

Il fait savoir également qu'il a reçu ce projet à titre de notification et pour avis du Conseil Municipal.

Il donne à ce titre lecture du courrier daté du 17 septembre 2015, émanant du Président de la Communauté de Communes du Pays Hamois, invitant le Conseil Municipal à délibérer dans un délai de 3 mois à réception de ce dossier.

Il donne aussi connaissance du dossier de réflexion de l'élaboration d'un schéma de mutualisation entre la Communauté de Communes du Pays Hamois et les Communes.

Après avoir écouté les propos du Maire et avoir pris connaissance du dossier,

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Emet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services communaux et communautaires.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA SOMME (SDCI) :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), Mme la Préfète de la Somme a arrêté le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme qu'elle a présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015.

La commune de Muille-Villette est donc concernée par le projet de fusion des communautés de communes du Pays Hamois et du Pays Neslois.

Par courrier daté du 16 octobre 2015, Mme la Préfète de la Somme demande donc au conseil municipal de donner son avis sur ce projet dans un délai de 2 mois à compter de la réception du présent courrier.

Monsieur le Maire donne également connaissance à l'assemblée que la commune de Villers-Saint-Christophe a demandé à rejoindre la communauté de communes du Pays Hamois.

Il donne, à cet effet, lecture à l'assemblée du projet de délibération commune à prendre par les conseils municipaux membres de la communauté de communes du Pays Hamois.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos du Maire et après avoir pris connaissance du projet,

Répond favorablement à la demande de la commune de Villers-Saint-Christophe de rejoindre la communauté de communes du Pays Hamois,

Emet un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour la seule raison que la commune de Villers-Saint-Christophe n'est pas intégrée à la future Communauté de Communes de 42 communes et 20822 habitants.

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LE SIAEP EPPEVILLE / ESMERY-HALLON :

M. le Maire présente le rapport annuel de l'activité du délégataire (Lyonnaise des Eaux) sur le prix et la qualité de service public de l'eau potable de l'exercice 2014 concernant le SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON.

En vertu du décret n°2007-675, arrêté le 02 mai 2007, il donne connaissance au Conseil Municipal de la liste récapitulative des indicateurs de l'année 2014 concernant ce rapport annuel.

Le prix TTC du service eau potable au m³ pour 120m³, syndicat et délégataire confondus a été de 1,81 euro par m³ en 2014 contre 1,79 euro par m³ en 2013.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ce rapport.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ :

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution :

de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil maximum par rapport au plafond de 0,035 euro par mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus,

que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal et de l'index

ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué,

que selon le décret n°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

TAXE D'AMENAGEMENT (fixation du taux communal à compter du 1^{er} janvier 2016) :

M. le Maire explique que l'ensemble des textes promulgués ont suggéré une remise à plat des conditions d'application de la taxe d'aménagement (taux et exonérations facultatives).

Il rappelle que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics des communes et qu'elle est applicable depuis le 1^{er} mars 2012.

Le Conseil Municipal,

après avoir écouté les propos du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement (part communale) à 1,5% à compter du 1^{er} janvier 2016.

ACCEPTATION DE CHEQUES :

ACCEPTATION D'UN CHEQUE DES AMP :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte un chèque des Assurances Mutuelles de Picardie, 80041 Amiens, d'un montant de 1528,21 euros (mille cinq cent vingt huit euros et 21 centimes) représentant le remboursement du sinistre « dégâts des eaux » intervenu à la salle polyvalente le 1^{er} avril 2015.

ACCEPTATION D'UN CHEQUE D'EDF :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte un chèque d'EDF, 76175 Rouen, d'un montant de 23,28 euros (vingt trois euros et 28 centimes) représentant le trop perçu de la résiliation du contrat de l'ancien préfabriqué.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

M. le Maire fait savoir que le recensement de la population se déroulera dans la commune en 2016 du 21 janvier 2016 au 20 février 2016 inclus.

Florence COURTOIS et Lucie FONTAINE seront nommées pour assurer la collecte des informations pendant ce recensement.

Le recensement en ligne sera privilégié sur le site www.le-recensement-et-moi.fr qui sera ouvert du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

INFORMATIONS DIVERSES :

Achats :

Monsieur le Maire fait savoir que la commune a fait l'acquisition de tables et de chaises auprès de la société « MANUTAN COLLECTIVITES » pour un montant de 1606,58 euros TTC.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune a fait l'acquisition de 3 armoires pour la classe maternelle auprès de la société « VIKING » pour un montant de 1107,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Actions de formation :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du contrat d'avenir signé avec Mlle CASADO Amandine, la commune se devait de mettre en place une formation pendant la durée de ce contrat.

Une convention de formation au CAP petite enfance et une convention de préparation au concours d'ATSEM ont donc été signées avec le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) pour un montant de 1620 euros (930 euros pour le CAP petite enfance et 690 pour le concours d'ATSEM) qui sera pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

M. le Maire fait savoir également que dans le cadre du contrat d'accompagnement à l'emploi signé avec M. TREFCON Pascal, la commune se devait également de mettre en place une action d'accompagnement pendant la durée de ce contrat.

Une convention annuelle de mise en oeuvre d'une action d'accompagnement a donc été signée avec ALIHANSE pour un montant de 4997,20 euros pris en charge par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Assurances :

M. le Maire fait savoir qu'un contrat d'assurance a été signé avec la compagnie AXA (Pascal HOLUB) pour un montant annuel de 672,47 euros afin d'assurer le camion acheté par la commune. Cette même compagnie a été consultée pour établir un devis d'assurance concernant les bâtiments communaux. Une négociation est également menée avec les AMP pour une mise en concurrence de ce contrat.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Convention avec la société BUCEREP :

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune a signé une convention avec la société BUCEREP pour la réalisation, à titre gratuit, de l'agenda 2017 MUILLE-VILLETTE ;

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Don au CCAS :

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que M. MOCQUERY Yannick a fait un don de 150 euros au CCAS pour l'occupation du domaine public communal avec sa friterie.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Remerciements :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 05 septembre 2015, émanant de l'association LA VIE LIBRE qui remercie le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention de 50 euros pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Contrat enfance jeunesse :

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de Muille-Villette a perçu, au titre de l'exercice 2014, de la part de la CAF de la Somme, une somme de 446,60 euros dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Enquête publique concernant la SCEA du Pont Saint-Mitry à ESMERY-HALLON :

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article R.512-39 du Code l'environnement, Madame la Préfète de la Somme a pris un arrêté en date du 30 octobre 2015 autorisant la SCEA du Pont Saint-Mitry à exploiter un élevage de volailles de 74 047 animaux-équivalents, à construire un deuxième bâtiment d'élevage et à exploiter un forage destiné à l'alimentation en eau de l'élevage sur le territoire de la commune d'Esmerly-Hallon.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Projet parc éolien :

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a rencontré tout récemment une société pour discuter du potentiel éolien sur la commune de Muille-Villette.

Cette rencontre n'avait aucun caractère officiel et n'engageait la commune dans aucun dossier. Il s'agissait d'un rapport de présentation qui pouvait aider les élus de la commune à réfléchir sur ce sujet.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire fait savoir que l'entretien du nouveau camion vidange, courroie de distribution et panneau de signalisation travaux) coûtera environ 900 euros.

M. RENAUX demande ce qu'il en est du manque de débit du réseau internet. M. le Maire répond que les utilisateurs doivent se rapprocher de leur opérateur, la commune n'étant pas compétente pour ce genre de problème.

M. RENAUX demande ce qu'il en est des plantations d'arbustes qui devaient effectuées dans la rue de Verlaines à l'issue de l'aménagement de cette rue. Cette question n'est pas d'actualité.

Mme COCHENNEC fait savoir que des odeurs sont persistantes dans la classe de Mme MISTRAL. Cette gêne est certainement provoquée par le manque de ventilation et par des remontées d'humidité. Ce dossier sera très rapidement réglé.

M. VANDINI demande s'il serait possible de mettre en place « voisins vigilants » comme cela se pratique dans d'autres communes. M. le Maire n'est pas contre mais se demande si la population serait suffisamment solidaire pour mettre en place ce genre d'action.

M. le Maire fait savoir que les illuminations de Noël seront installées le 09 décembre 2015. La vérification de l'éclairage public sera réalisée à cette occasion.

M. le Maire fait savoir que les Vœux du Maire auront lieu le vendredi 08 janvier 2016.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 23 heures 15 minutes.

Suivent les signatures.....